

Atelier de prévention

Document unique : méthodologie d'évaluation des risques professionnels

Public

Personnes en charge de l'évaluation des risques professionnels de l'entreprise, ou de sa mise à jour

Objectifs

Acquérir une méthodologie opérationnelle pour identifier les situations dangereuses, évaluer et hiérarchiser les risques, formaliser le document unique et élaborer un plan d'action de prévention.

Intervenant

Technicien Hygiène-Sécurité

Modalités

	Lieu	Durée	Participants
Dans nos locaux	Prévéam 8 rue Montesquieu - 1er étage 75001 PARIS	2h30	De 5 à 10
Webinaire		1h30	Illimité
Sur demande	Dans les locaux de l'adhérent	A définir	Minimum de 5

Programme

Outil majeur de la prévention des risques professionnels, le document unique est obligatoire pour toute entreprise employant au moins un salarié, et doit être actualisé au minimum annuellement.

- Qu'est-ce que le Document Unique ? : définition, objectif et enjeux
- Pourquoi évaluer ces risques et comment ?
- Comment élaborer un plan d'action ?
- Exercices pratiques

Les participants peuvent ensuite suivre la session « Inclure les risques psychosociaux dans le Document unique »

Contact

Nassira BENBOURICHE – 01 88 46 54 11
sessionsinfo@preveam.fr